

église. Le prévôt des marchands, qui commandait en l'absence du gouverneur, le duc de Villeroy, établit plusieurs corps-de-garde bourgeois aux avenues de Saint-Jean : au Change, à la place Neuve, à Roanne et aux deux extrémités du pont de bois ; il publia aussi une ordonnance de police, excessivement détaillée, qui démontre que l'on s'attendait à une affluence extraordinaire de gens de la ville et du dehors. J'en rapporterai seulement un des articles, qui paraît singulier par la difficulté que l'on devait avoir d'en contrôler l'observation : « Pour éviter
« le désordre et la confusion, nous défendons à toute
« personne d'entrer plus d'une fois dans l'église de Saint-
« Jean, depuis le mercredi jusqu'au samedi, ni de se
« présenter aux portes de l'archevêché ou de Sainte-
« Croix, pour entrer dans l'église primatiale, à peine de
« huit jours de prison, attendu que les deux dernières
« portes ne sont destinées que pour la sortie (1). »

Le 27 juin, une procession générale termina la mission : elle partit du Grand-Collège et arriva sur la place Bellecour, en passant le long du quai de la Saône. Un reposoir pour le Saint-Sacrement avait été élevé au bas de la maison de M. de Riverieux, et il était garanti de la foule par une barrière, qui ne s'ouvrit que pour le clergé et les personnes qualifiées. On estima qu'il y avait eu 40,000 personnes sur la place. On prétendait que la ville avait donné 500 écus, pour les frais de l'autel, de l'estrade et du reste de la charpente.

La procession de la Fête-Dieu fut renvoyée au di-

(1) On peut lire les nombreux détails de cette ordonnance, dans la petite chronique lyonnaise, de M. Morel de Voleine (*Revue du Lyonnais*, 2^e série, iv, 410.)